



Douvres la Délivrande, le 20/12/2025

Madame, Monsieur,

Pour cette année encore, votre Syndicat d'Assainissement de la Côte de Nacre a décidé de confirmer la majoration du tarif éco-solidaire destiné aux abonnés, selon critères de ressources.

Ainsi, pour les abonnés éligibles, cette mesure permettra une diminution de la facture (réduction de la part distributeur d'un montant de 80.00 euros TTC, contre 55.00 euros TTC auparavant).

Les critères d'éligibilité en 2026 restent fixés selon le Revenu Fiscal de Référence de l'année 2025 (ligne 25) :

- inférieur à 11 894 € pour une personne seule au foyer,
- inférieur à 17 840 € pour deux personnes au foyer,
- inférieur à 21 409 € pour trois personnes au foyer,
- inférieur à 24 977 € pour quatre personnes au foyer,
- plafond accru de 4 757 € par personne supplémentaire dans le foyer

Pour en bénéficier, si vous êtes dans cette situation, je vous invite à vous rendre dans votre mairie, qui vous mettra en relation avec le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), avant le 31 octobre 2026, muni des justificatifs suivants :

- Votre dernière facture d'eau.
- Votre dernier avis d'imposition.

Cette opération ne s'applique pas aux résidences secondaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président du syndicat d'assainissement de la Côte de Nacre,



Martial Heutte

DEMANDE D'EXONÉRATION ABONNEMENT PART DÉLÉGATAIRE
ASSAINISSEMENT

Je soussigné(e),

Mme/Mr.....

Résidant

au.....

.....

Atteste avoir un revenu fiscal de référence inférieur aux seuils d'éligibilité fixés par le Syndicat d'assainissement de la Côte de Nacre pour l'année 2026.

Référence client (**Obligatoire**)

.....

Date.....

Date.....

Signature du bénéficiaire

Nom et fonction.....

Visa du CCAS

Dernière facture à joindre obligatoirement